

**Comité préparatoire de la Conférence  
des Parties chargée d'examiner  
le Traité sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2010**

NPT/CONF.2010/PC.II/WP.33  
6 mai 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

Deuxième session  
Genève, 28 avril-9 mai 2008

**NON-PROLIFÉRATION AU MOYEN-ORIENT**

Document de travail présenté par les États-Unis d'Amérique

1. Les États-Unis continuent d'appuyer les objectifs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1995. Convaincus de l'utilité de la résolution, ils travailleront à sa mise en œuvre avec les États tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région. Toutefois, le dispositif nucléaire iranien et le programme nucléaire clandestin de la Syrie, au sujet desquels des preuves ont été recueillies récemment, sont devenus les principaux obstacles à la réalisation des objectifs de la résolution.

2. Le mépris affiché par l'Iran à l'égard de ses obligations au titre du TNP et des garanties de l'AIEA décrédibilise le Traité et menace de déclencher dans la région des réactions qui pourraient le fragiliser encore davantage et qui réduiraient très certainement à néant l'espoir d'une adhésion universelle. Les débats du dernier cycle d'examen et les travaux réalisés par le Comité préparatoire en 2007 ont en grande partie porté sur les défis auxquels le Traité et le régime de non-prolifération en général font face en raison des activités secrètes menées pendant deux décennies par l'Iran en violation des obligations qui lui incombent au titre de la non-prolifération et de l'accord de garanties conclu avec l'AIEA et requis dans le cadre du Traité. Ces activités ont été largement reconnues en 2002, même si elles préoccupaient dès 1993 les États-Unis. Les informations rapportées ces deux dernières années par l'AIEA concernant d'une part la réticence de l'Iran à coopérer pleinement avec elle pour remédier au non-respect des garanties et d'autre part les preuves que l'Iran menait des activités pour se doter d'armes nucléaires, présentées en détail par l'Agence dans un rapport et lors d'une réunion d'information technique tenue en février 2008, ont encore amplifié ces inquiétudes.

3. L'Iran n'est toutefois pas le seul pays du Moyen-Orient à faire peu de cas de ses obligations au titre du TNP et des garanties de l'AIEA. On a récemment appris qu'il y a quelques mois encore la Syrie construisait en secret un réacteur nucléaire dont nous pensons qu'il ne visait pas des fins pacifiques. Nous sommes persuadés, sur la base de diverses informations, que la Corée du Nord a aidé la Syrie à mener ses activités nucléaires clandestines. De plus, en gardant le secret sur ses activités, en ne déclarant pas le site et en ne fournissant pas de renseignements descriptifs à l'AIEA (et, qui plus est, en continuant aujourd'hui encore à nier la véritable raison d'être du site), la Syrie a porté atteinte à l'objectif même des garanties de l'Agence, c'est-à-dire

donner à la communauté internationale l'assurance que la construction du réacteur relève d'un programme pacifique.

4. Les révélations concernant l'existence d'un réseau illicite de prolifération nucléaire dirigé par A. Q. Khan, spécialiste dévoyé de l'armement nucléaire, et qui, même s'il est aujourd'hui démantelé, a fourni à l'Iran et à la Libye, ainsi peut-être qu'à d'autres États, des technologies de production de matières fissiles et des renseignements sur la fabrication d'armes nucléaires, ont aussi renforcé les inquiétudes et les doutes quant au respect dans la région des garanties données au titre du TNP.

5. Si la Libye a décidé de renoncer à ses programmes d'armes de destruction massive et a repris sa place au sein de la communauté internationale, ce qui a renforcé le TNP et contribué à la stabilité du Moyen-Orient, les activités nucléaires actuelles de l'Iran nourrissent l'instabilité régionale. Comme l'a relevé le Conseil de sécurité de l'ONU en invoquant le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour imposer des sanctions à l'Iran, les activités nucléaires iraniennes constituent une menace pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

6. L'Iran et la Syrie, outre qu'ils contribuent à l'instabilité régionale, ruinent les espoirs d'une adhésion universelle au TNP et réduisent les chances d'atteindre les objectifs de désarmement énoncés dans le préambule et l'article VI du Traité.

### **Pour un Moyen-Orient sans armes de destruction massive**

7. Les États-Unis demeurent engagés en faveur d'un Moyen-Orient sans armes de destruction massive et ont défini à cette fin les trois priorités exposées ci-après.

#### **I. Soutenir les efforts de paix dans la région**

8. L'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient reste l'un des principaux objectifs de la politique étrangère des États-Unis et constitue l'un des meilleurs moyens de créer dans la région une zone exempte d'armes de destruction massive et de rendre universelle l'adhésion au TNP. Les États-Unis continuent de collaborer résolument avec Israël, l'Autorité palestinienne et les États arabes en vue de progresser sur la voie de la paix et de concrétiser la vision du Président Bush de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Ils exhortent tous les États parties au TNP à contribuer au succès du processus de paix et à la réalisation de cette vision.

9. Aucune initiative visant à instaurer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive ne saurait donner de résultat durable si l'on n'y fait pas cas de la situation de la région sur le plan politique et en matière de sécurité. Comme cela est souligné dans la résolution de 1995, si l'on veut appuyer la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, il faut aussi soutenir les efforts de paix déployés dans la région et y participer, et s'abstenir de prendre des mesures susceptibles d'attiser les tensions.

#### **II. Assurer le respect des obligations contractées au titre du TNP**

10. On ne peut guère espérer instaurer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive si la communauté internationale ne peut pas avoir l'assurance que les États de la région respectent scrupuleusement les accords de non-prolifération auxquels ils sont

parties. Toutes les Parties au TNP doivent continuer à faire preuve de vigilance à l'égard de ceux qui pourraient menacer la viabilité du Traité en prétendant mener un programme nucléaire pacifique qui sert en fait de couverture pour rassembler des moyens techniques destinés à produire des armes nucléaires.

11. Le cas de l'Iran est à cet égard éloquent. Cet État a durant presque deux décennies violé ses obligations au titre de la non-prolifération en menant un programme secret donnant lieu à l'achat et à l'utilisation sans déclaration de matières nucléaires, tout en cherchant à acquérir les éléments les plus sensibles du cycle du combustible nucléaire. Il s'est ainsi livré: à des activités d'enrichissement secrètes et non déclarées; à des activités de séparation du plutonium secrètes et non déclarées; à l'importation de composés d'uranium non déclarés; au détournement de matières nucléaires vers des sites et pour des utilisations non soumises à des garanties.

12. Les inspecteurs de l'AIEA ont pendant plusieurs années constamment cherché à résoudre des questions en suspens sur la nature et la portée des activités de l'Iran. À chaque étape, cet État n'a reconnu qu'à grand peine certaines de ses violations de garanties et uniquement lorsqu'il était devenu évident que les preuves irréfutables rassemblées par l'AIEA contredisaient les différents prétextes jusqu'alors invoqués par le régime iranien.

13. L'Iran continue aujourd'hui encore à ne pas assurer le niveau de transparence voulu en refusant toujours de coopérer pleinement avec l'AIEA, en dépit des demandes formulées en ce sens par le Conseil de sécurité de l'ONU dans ses résolutions 1737, 1747 et 1803. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les documents sur les efforts faits par l'Iran pour se doter d'armes nucléaires, que l'AIEA a décrits comme «un sujet d'inquiétude sérieux et crucial pour une estimation d'une possible dimension militaire du programme nucléaire de l'Iran». En affirmant avoir des intentions pacifiques tout en poursuivant des activités militaires en violation constante de ses obligations au titre du TNP, des garanties de l'AIEA et des demandes du Conseil de sécurité, l'Iran compromet gravement non seulement la perspective d'une région sans armes de destruction massive mais aussi la crédibilité à long terme des garanties de l'Agence. Cette crédibilité a également été mise à mal par la tentative syrienne de dissimuler sa capacité nucléaire naissante aux yeux de l'AIEA et de la communauté internationale.

### **III. Renforcer le régime de non-prolifération et la coopération en matière de nucléaire civil**

14. Les États-Unis continuent à inviter tous les États du Moyen-Orient à accepter les normes internationales de non-prolifération et de désarmement. Un de leurs objectifs à cet égard reste l'adhésion universelle au TNP, ainsi que l'adhésion de tous les États du Moyen-Orient aux autres accords de non-prolifération. À cette fin, les États-Unis continuent d'œuvrer à l'instauration d'un environnement régional favorisant une large acceptation par tous les États du Moyen-Orient de l'ensemble des normes internationales de non-prolifération et de désarmement, en soutenant notamment:

a) L'entrée en vigueur et l'application intégrale des accords de garanties généralisées conclus avec l'AIEA;

b) L'entrée en vigueur et l'application intégrale des protocoles additionnels conclus avec l'AIEA;

- c) L'adhésion à la Convention sur les armes chimiques;
- d) L'adhésion à la Convention sur les armes biologiques;
- e) L'adhésion aux directives du Groupe des fournisseurs nucléaires, du Régime de contrôle de la technologie des missiles, du Groupe de l'Australie et de l'Arrangement de Wassenaar;
- f) L'adhésion au Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques; et
- g) L'adhésion à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et à son amendement.

15. Les États-Unis poursuivent aussi ces objectifs en intensifiant constamment leurs efforts visant à former et équiper les responsables du contrôle des exportations dans tous les pays du Moyen-Orient, afin que les engagements pris par les gouvernements en matière de non-prolifération puissent être mis en œuvre intégralement et efficacement dans le cadre des systèmes nationaux de contrôle et de réglementation des exportations.

16. Les États-Unis appuient vigoureusement l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire civile dans les États qui respectent les normes les plus rigoureuses en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération. Nous estimons que notre coopération avec des États de la région concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a notamment pour effet de renforcer le régime de non-prolifération en montrant que les États qui y adhèrent en tirent de nombreux avantages. Les États-Unis ont depuis longtemps conclu des accords de coopération nucléaire avec l'Égypte et le Maroc et ont récemment conclu des mémorandums d'accord sur la coopération nucléaire avec la Jordanie, Bahreïn et les Émirats arabes unis, qui ont tous démontré à la communauté internationale leur volonté résolue de continuer à produire de l'énergie nucléaire de façon responsable en déclarant leur intention de ne pas se lancer dans les technologies sensibles du cycle du combustible nucléaire. Les États-Unis souhaitent ardemment coopérer avec d'autres États de la région qui respectent les normes les plus strictes du régime de non-prolifération nucléaire. De plus, par le biais du Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire, les États-Unis travaillent avec d'autres États pour définir les modalités d'un approvisionnement garanti du combustible nucléaire, en vue de renforcer la coopération tout en évitant une diffusion inutile de technologies susceptibles de favoriser la prolifération des armes nucléaires.

## **Conclusion**

17. La situation au Moyen-Orient génère d'importants problèmes pour le régime établi par le TNP et fait l'objet de nombreux débats dans le cadre du présent cycle d'examen du TNP. Comme ils l'ont souligné à l'occasion du dernier cycle d'examen et de la session du Comité préparatoire qui vient de s'achever, les États-Unis restent attachés à l'objectif d'un Moyen-Orient sans armes de destruction massive de quelque type que ce soit. Il est donc pour eux absolument essentiel, au cours du présent cycle d'examen du TNP, de résoudre les problèmes de prolifération au Moyen-Orient et de progresser vers l'instauration d'une paix globale dans la région.

-----